



Protocole d'ouverture du Relais parents d'Assistants Maternels à destination des familles



Les ateliers d'éveil seront organisés selon les recommandations sanitaires suivantes.

I. Les animations du RAM

Les ateliers se dérouleront dans les locaux habituels de 9h30 à 11h30.

a. Avant les ateliers

Les ateliers seront **exclusivement** sur inscription (sms, mail ou appel) permettant une régulation du nombre de participants selon les locaux. : 10 personnes maximum (adultes, enfants, animatrice et prestataires).

Les assistants maternels auront prévenu au préalable les parents employeurs et demandés leur autorisation écrite pour se rendre sur les ateliers. Cette autorisation sera transmise à l'animatrice avant la reprise des ateliers. Sans autorisation, la participation sera refusée.

Chaque professionnel aura vérifié sa température ainsi que celles des enfants accueillis. En cas de symptôme (toux, fièvre...), la personne annulera sa participation.

A l'arrivée de l'animatrice dans les locaux (durant le temps d'installation), une aération et une désinfection ciblée (mobilier, sanitaires, poignées de portes) seront réalisées.

b. Pendant les ateliers (en salle ou à l'extérieur)

La distanciation étant difficile à respecter lors des temps de jeux, le port du masque **sera obligatoire (pour les adultes)** dès l'arrivée dans les locaux, durant la durée de l'atelier et jusqu'à la sortie des locaux.

Un nettoyage des mains (avec de l'eau et du savon) devra être réalisé dès l'arrivée, avant le début et à la fin de l'activité et/ou au départ de l'atelier pour tous (enfants, animatrice et assistants maternels). L'utilisation du gel hydroalcoolique sera possible uniquement pour les adultes et sera mis à disposition par le RAM.

Les effets personnels devront être déposés dans des sacs poubelles nominatifs mis à disposition par l'animatrice. Ceci dépendra de la configuration des locaux.

L'animatrice indiquera sur la feuille de présence, le nom de l'assistant maternel et des enfants présents lors de l'atelier.

Les jeux libres se dérouleront de manière habituelle. Cependant, la quantité de jeux sera limitée.

c. Après les ateliers

A la fin de l'atelier, l'animatrice nettoiera et désinfectera chaque matériel utilisé avant de le proposer pour un autre atelier.

L'animatrice désinfectera également la salle empruntée : le mobilier, les sanitaires et les poignées de portes. La salle sera aérée durant toute la procédure.

Les poubelles seront évacuées par l'animatrice.

II. Les permanences du RAM

L'accueil du public est possible, uniquement sur rendez-vous. Il est recommandé de venir, dans la mesure du possible, sans les enfants.

Afin d'accéder au bâtiment, le port du masque et le respect des gestes barrières seront obligatoires.

La pièce où vous serez reçu fera l'objet d'une aération avant votre arrivée. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

A la fin de l'entretien, la pièce sera de nouveau aérée. Les petites surfaces seront désinfectées à l'aide d'un nettoyant désinfectant virucide (chaise, table, poignée de porte).



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

AUTORISATION PARENTALE à retourner au RAM



Monsieur et Madame :

Commune :

Numéro de téléphone :

Je souhaite être informé des manifestations ouvertes aux parents et communique mon adresse mail :

Autorisent leur(s) enfant(s),

Nom : Prénom : Né(e) le.....

Nom : Prénom : Né(e) le

Nom : Prénom : Né(e) le

- À participer aux animations organisées par le Relais Assistants Maternels,
- À être pris en photo ou des filmés dans le cadre des activités : oui non
- Avoir pris connaissance du protocole sanitaire
- Atteste que chaque enfant est à jour de ses vaccins durant la fréquentation du relais
- Note que chaque enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne :
Mme/Mr.....

Merci de préciser la ou les allergie(s) éventuelle(s) par enfant concerné (allergies alimentaires, allergies de contact, etc.). Ces informations sont nécessaires pour certaines thématiques proposées en animation (peinture, atelier culinaire, etc.).

Fait à le

Signature des 2 parents ou représentants légaux :

NB : Le planning des animations est communiqué à chaque assistant maternel et sera consultable sur le site comcomcfg.fr

Cette autorisation est obligatoire et doit être retournée au RAM

